



VIDE GRENIER PARC DES 4 TOURS VELAUX
Dimanche 18 OCTOBRE 2026 de 8h00 à 16h00

☐ CADRE RESERVE AU COMITE DES FETES

EMPLACEMENT STAND NO

chèque ☐ carte bleue ☐ espèces ☐

Fiche d'inscription

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel :

Email : @.....

N° pièce d'identité :

Délivrée le : par :

Véhicule en cas de stationnement gênant Modèle :

Immatriculation :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du code pénal)
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Fait à le

Signature

Pièces à fournir :

- **Fiche d'inscription complétée**
- **Photocopie recto-verso de la carte d'identité ou passeport**
- **Paiement de 10 € soit par chèque à l'ordre de REGIE DE DROITS DE PLACES, soit en espèces ou soit en CB**
- **Tout dossier incomplet ne sera accepté**

Une personne avec sa carte d'identité ne peut avoir qu'un seul emplacement, Une personne ne pourra inscrire que trois personnes différentes maximum avec un dossier complet. Attention à partir du 01/01/2027 le paiement par chèque ne sera plus autorisé (nouvelle réglementation des régies municipales)



Règlement du vide grenier

- 1- Respecter les horaires de déballage de 6h15 à 7h45
- 2- Déballer uniquement à l'emplacement attribué à l'inscription, emplacement 7,50 m2 minimum taille pouvant varier selon le lieu dans le PARC.
- 3- Respecter les zones de passage et les limites des emplacements. **Les no des emplacements dans le parc seront marqués que la veille au soir.**
- 4- Tous les objets exposés sont sous la seule responsabilité de l'exposant, en cas de vol ou de casse ainsi qu'en cas de risques encourus pour lui-même ou envers des tiers.
- 5- Les produits alimentaires, les boissons alcoolisées ou non, les objets pouvant s'avérer dangereux comme les armes, les copies ou contrefaçons, les animaux sont interdits à la vente
- 6- Après la mise en place du stand obligation de sortir le véhicule de la zone du vide grenier. **Un parking exposants situé sur le stade COUDERC est à votre disposition entrée des véhicules avant 7H45 et sortie des véhicules après 16H15.**
- 7- **Le parking situé devant l'entrée principale du parc sera réservé qu'aux visiteurs.**
- 8- De 7h45 à 16h aucun déplacement de véhicule ne sera toléré dans la zone du vide grenier. Aucune mise à disposition de matériel (tables, chaises...)
- 9- En cas d'annulation du fait de l'exposant ou de l'organisateur pour toute cause que ce soit, y compris intempéries, **aucun remboursement ne sera possible.**
- 10- À votre départ, l'emplacement devra rester propre et sans déchets. **Tout abandon de déchets sera signalé aux autorités compétentes.**
- 11- La sortie des véhicules à moteur de leur emplacement dans le parc **ne pourra se faire qu'à partir de 16h15.**
- 12- Je m'engage à respecter le règlement sous peine d'exclusion de la manifestation.

Les informations recueillies sur ce bulletin sont nécessaires à la gestion de votre réservation. Elles sont destinées uniquement au Comité des fêtes et ne sont pas transmises à des tiers à des fins commerciales. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion de la réservation et au respect des obligations légales.

Coupon complété par le COMITE DES FETES lors de votre inscription et à mettre en vue derrière le pare-brise ou à présenter pour accéder à votre stand le jour du vide grenier

Entrée principale PARKING PARC DES 4 TOURS

Côté route D55/AVENUE J PALLET

☐ Portail de droite ouverture 6H15

☐ Portillon (accès à pieds)

☐ Portail de gauche ouverture anticipée 6H00 pour stand sur pelouse pour fluidifier la circulation des véhicules

Emplacement N°